



Communiqué de presse

Pour maintenir les salariés dans l'emploi, la CGPME propose de porter, en 2012, la durée maximale des CDD de 18 à 30 mois.

L'indice de confiance des chefs d'entreprise est au plus bas. Même si pour la plupart, leur propre activité ne s'en ressent pas encore, les patrons de PME sont inquiets. Ils manquent de visibilité pour l'année 2012, le contexte macro-économique, sur fond de crise de la dette, étant pour le moins anxiogène.

Dès lors, certaines entreprises peuvent être réticentes à transformer des CDD en CDI, se privant ainsi de compétences utiles venant grossir les rangs des demandeurs d'emploi.

Face à cette situation la CGPME propose de prendre une mesure forte et immédiate pour sauvegarder l'emploi en permettant la prolongation des CDD en cours.

La Confédération propose ainsi de porter la durée maximale - renouvellement compris - des contrats à durée déterminée (conclus de date à date) en cours au 1^{er} janvier 2012, à 30 mois au lieu de 18 actuellement (sauf cas particuliers).

Une telle mesure maintiendrait dans l'emploi des salariés dont les entreprises ont besoin sans pour autant être en capacité de s'engager dans un recrutement en CDI.